

AVIS DE COURSE TYPE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »

Challenge interclubs 2019 courses 7 et 8

Samedi 23 novembre et dimanche 24 novembre 2019

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régata,
- le présent avis de course,
- la fiche course, et ses annexes,
- les règles des classes HN et IRC.

2. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – CATEGORIE DE NAVIGATION

- 2.1** La régata est ouverte aux bateaux des classes HN et IRC telles que définies dans le règlement du Challenge Interclubs 2019 émis par le Yacht Club International de Port-Grimaud.
- 2.2** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent être titulaires, au moment de leur inscription, d'une licence FFVoile compétition valide et accompagnée **d'une autorisation parentale pour les mineurs**. Les licences journalières sont acceptées accompagnées d'un certificat médical valide, mentionnant la pratique de la compétition. A défaut ils ne feront pas partie de l'équipage.
- 2.3** L'inscription se fera uniquement par internet : http://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE ; toute inscription effectuée après le samedi 23 novembre à 9h00 sera considérée comme nulle, même si le robot l'accepte.
- 2.4** Les bateaux devront obligatoirement présenter un certificat HN ou IRC en cours de validité.
- 2.5** Catégorie de navigation : moins de 6 milles des côtes.
- 2.7** La liste des bateaux sera affichée au tableau officiel dès que possible après la fermeture des inscriptions, et, au plus tard, le samedi 23 novembre à 10h50.
- 2.8** Le tableau officiel sera situé sur la porte d'entrée de la Capitainerie côté Ouest.

3. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

Samedi 23 novembre et dimanche 24 novembre 2019 :

- 10h50 Briefing par *VHF canal 72*
 - 11h00 Premier signal d'avertissement : parcours côtiers (annexe parcours du CNSM)
 - 18h30 Résultats et convivialités : Base Paul Bausset – 21 bd Jean Moulin à Sainte-Maxime
- Les bateaux manquant à finir avant 17h00 seront classés DNF.

4. FICHE COURSE

Fiche course et annexes parcours CNSM seront disponibles sur le site du Club Nautique de Sainte-Maxime.

5. CLASSEMENT

Voir le règlement du Challenge Inter Club 2019.

6. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

7. PHOTOGRAPHIES & DROITS DE TELEVISION

Les concurrents autorisent le Club Nautique de Sainte-Maxime et l'ensemble des partenaires à utiliser sans aucune restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'eux même que du bateau qu'ils utilisent. Le nom, la biographie des équipiers pourra être utilisé ou reproduit à cet effet.